

## **INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE**

**2024-2025**

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Classe:.....

Abonnement forfaitaire annuel avec facturation mensuelle sur 10 mois (septembre 2024 à juin 2024)

**Tarif cantine selon le Quotient Familial.**

Quotient familial	Prix du repas	Forfait 1 jour	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours
De 0 à 1000	0.50€	1.75€/ Mois	3.50€/Mois	5.25€/Mois	7€/ mois
De 1001 à 2500	1€	3.50€/Mois	7€/Mois	10.50€/Mois	14€/ Mois
Plus de 2500	2.98€ (Commune)	10.43€ (Commune)	20.86€ (Commune)	31.29€ (Commune)	41.72 (commune)
	3.30€ (Hors commune)	11.55€ (Hors commune)	23.10€ (Hors commune)	34.65€ (Hors commune)	46.20 (hors commune)

La tarification « cantine à 1€ », est prévue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. En cas de non-prorogation du dispositif de l'état, le tarif de référence se substituera de fait au 1<sup>er</sup> juin 2025.

Votre choix :

- Forfait 4 jours/ semaine
- Forfait 3 jours/ semaine
- Forfait 2 jours/ semaine
- Forfait 1 jour/ semaine

Merci de préciser les jours réservés pour les forfait 1, 2,3 jours/ semaine :

- Lundi
- Mardi
- Jeudi
- Vendredi

En cas de besoin spécifique, un tarif **repas occasionnel** est mis en place au prix de **3.15€ pour les enfants de la commune et de 3.50€ pour les enfants hors commune**. Ce repas est **à réserver au plus tard la veille**, par écrit, **et à régler directement au secrétariat de la mairie le jour de la demande**.

Cette inscription vaut acceptation du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Le repas du mercredi est intégré au coût journée ALSH.

A Aureil, le .....

Signature des responsables légaux :